

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC) — PROJET RACINE

PLAN DE FORMATION SEAH CONJOINT ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU MGP

Formation commune Entité Accréditée et Unité de projet, sous l'égide de l'Entité Accréditée
Juillet 2026

I. PRINCIPE : UNE FORMATION CONJOINTE SOUS L'ÉGIDE DE L'ENTITÉ ACCRÉDITÉE

Afin de gagner en temps, en cohérence et en efficacité, la formation SEAH du personnel du MINEPAT (Entité Accréditée) et celle des travailleurs du projet RACINE (Unité de projet) sont organisées dans un même calendrier, autour d'un socle de contenus commun et, autant que possible, au cours des mêmes sessions, sous l'égide de l'Entité Accréditée.

Ce dispositif répond à l'exigence du Fonds Vert pour le Climat d'un plan de formation des travailleurs au SEAH et à leur rôle en prévention et intervention (Plan d'action SEAH, §21(a)(i)), tout en valorisant le dispositif de formation institutionnel déjà engagé par le MINEPAT.

La formation SEAH est obligatoire au titre de la Politique SEAH (§6.2) ; elle est adossée au Code de conduite, dont la diffusion (Art. 18) et la signature de la fiche d'engagement (Art. 20) sont requises de l'ensemble des personnes couvertes.

Le point de départ du calendrier est fixé à août 2026, avec le lancement des activités, et non à l'approbation du plan de financement, afin que le dispositif soit fonctionnel avant le démarrage des activités susceptibles de générer des plaintes.

II. PLAN DE FORMATION CONJOINT

Les sessions ci-dessous rassemblent, sous l'égide de l'Entité Accréditée, le personnel du MINEPAT et le personnel du projet concernés. Lorsque l'effectif des travailleurs du projet n'est pas encore arrêté, la mention « Tout le personnel projet » est retenu et sera précisée par le FODECC.

N°	Session (public conjoint)	Contenu / public	Effectif	Lieu
—	Socle commun (toutes sessions)	Définitions EAS/HS, code de conduite, canaux de signalement, réponse centrée survivant, rôles en prévention et intervention	Contenu unique	—
1	Services centraux — Groupe technique + équipe de coordination du projet	Personnel MINEPAT et personnel du projet concernés	50 (MINEPAT) + personnel projet concerné	Kribi
2	Top management (SG, IG, DG), structures sous tutelle + direction du projet	Personnel MINEPAT et personnel du projet concernés	26 (MINEPAT) + personnel projet concerné	Yaoundé
3	Chefs de structure (CT,	Personnel MINEPAT et personnel du	86 (MINEPAT) +	Yaoundé

	inspecteurs, directeurs, sous-directeurs) + encadrement du projet	projet concernés	personnel projet concerné	
4	Services déconcentrés (DR, DD) + conseillers agricoles, agents de terrain FODECC et prestataires	Personnel MINEPAT et Tout le personnel projet	68 (MINEPAT) + Tout le personnel projet	Mbalmayo

III. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE — ANCRÉ EN AOÛT 2026

Échéance	Jalon	Responsable	Portée
Août 2026	Désignation des points focaux MGP (5 régions) ; activation des canaux d'accès ; adoption du code de conduite du projet ; session 1 (Kribi) — socle commun	MINEPAT (EA) / FODECC	Lancement — dispositif fonctionnel avant les activités
Septembre 2026	Sessions 2 et 3 (Yaoundé) ; publication de la brochure de recours trilingue	MINEPAT (EA) / FODECC	Encadrement EA + projet
Octobre 2026	Session 4 (Mbalmayo) — services déconcentrés + tout le personnel projet et prestataires ; affichage des coordonnées sur les sites	MINEPAT (EA) / FODECC	Couverture terrain et prestataires
Novembre 2026	MGP pleinement fonctionnel à tous les niveaux	FODECC / MINEPAT	Jalon de complétude
Décembre 2026	Première revue ; premier rapport trimestriel de fonctionnement	Cellule Sauvegardes FODECC	Rapport imposé par la Circulaire \$X
Annuel	Session de rappel commune ; couverture maintenue à 100 % du personnel projet	MINEPAT (EA) / FODECC	Pérennisation (POLI-SEAH \$6.2)

IV. TRAÇABILITÉ ET SUIVI

Chaque session donne lieu à une attestation de participation et à l'émargement des participants. La couverture est suivie par un registre de formation unique, tenu sous l'égide de l'Entité Accréditée. Les points focaux SEAH produisent des rapports trimestriels, conformément à la Circulaire (\$X), consolidés au niveau institutionnel. Les données sont désagrégées par sexe et par âge.

V. POINTS À VALIDER ET AUTORISATIONS À SOLLICITER

- Confirmation des dates et des lieux par le MINEPAT et le FODECC.
- Précision de l'effectif « Tout le personnel projet » par le FODECC, dès que disponible.
- Décision sur l'activation des canaux d'accès et la désignation des points focaux régionaux.
- Validation du socle commun de formation et de son intégration au budget (fonds CAFI pour l'ensemble, sous l'égide de l'Entité Accréditée).

Fait à Yaoundé, le

Le Coordonnateur Technique EF-CAFI

Autorité de validation — FODECC